



Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

*L'an deux mille quinze et le Vendredi 21 août, à seize heure trente,
Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'eau, convoqués le 14 août 2015, se sont réunis en la
maison commune et sous la présidence de Monsieur Philipson FRANCFORT, 1^{er} Adjoint au Maire de la
Commune de Morne-à-L'eau*

***Etaient présents (19):** Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Victoire JASMIN,
Madame Marcienne LORMEL/ARPHÉXAD, Madame Nadia NEGRIT, Madame Monique DELMESTRE,
Monsieur Léonard JERUL, Madame Nita FOUCAN, Monsieur Judex LACLUSE,
Monsieur Edouard FRANCIETTA, Madame Annette PRESSE, Madame Dolores BELAIR,
Monsieur Jean DARTRON, Madame Laure PHAETON, Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR,
Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Roselyne CARDOVILLE,
Monsieur Patrice RESDEDANT, Madame Marie-Christine NANETTE.*

***Etaient Excusés (02):** Monsieur Jean-Claude LOMBION, Madame Michelle MAKAI-A-ZENON.*

***Etaient Absents Représentés (04):** Monsieur Jean BARDAIL, Monsieur Joubert LUCE,
Madame Annick VANONY, Monsieur Edmond MARCEL.*

***Etaient absents (08):** Madame Ketty LABUTHIE, Madame Florise CANVOT, Monsieur Favrot DAVRAIN,
Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Monsieur Kleber BLANCHE-MARIE,
Monsieur Georges HERMIN, Madame Sandra MANETTE, Madame Sabrina GARES.*

*Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Madame Marie-Christine NANETTE a été désignée pour assurer le Secrétariat.*

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

*Monsieur le Premier Adjoint, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre
du jour qui appelait notamment :*

Délibération N° 06-01-2015

Approbation des « Accueils de Loisirs » pour la période 2015 - 2016.

Modifie et remplace la précédente.

Conformément à la politique sportive de la ville qui se traduit par le slogan « Morne à l'eau bouge pour sa santé », la Direction des affaires sportives met en œuvre chaque année, durant les vacances scolaires, des accueils de loisirs. Il s'agit d'accueils collectifs de mineurs dans l'esprit des tickets sports organisés déjà depuis 7 ans sur le territoire.

Par ailleurs, une fois de plus cette année, la ville souhaite intégrer au programme de ce projet pédagogique, la traditionnelle manifestation « Kay ka fêt an sité la » qui se déroulera la 2^{ème} semaine des vacances de pâques.

Les périodes et publics accueillis seront les suivants :

- AL Toussaint : 19 au 23 Octobre 201, réservé aux jeunes de 12-17 ans avec un effectif de 30 jeunes maximum.
- AL Carnaval : du 04/ 05 et 11 /12 Février 2016 et AL Pâques : du 21 au 25 Mars 2016, réservé aux enfants âgés de 6 ans (révolus) jusqu'à 17 ans inclus avec un effectif de 50 enfants maximum.
- Kay Ka Fêt An sité La : du 29 Mars au 01 Avril 2016, ouvert aux enfants et aux parents sans limite d'âge et de nombre de participants.
- AL Ticket sport : du 04 au 29 Juillet 2016 : réservé aux enfants âgés de 6 ans (révolus) jusqu'à 17 ans inclus avec un effectif de 250 enfants maximum.
- Randonnée Bivouac : Les 21 et 22 Juillet 2016, réservé aux jeunes de 14 à 17 ans avec un effectif de 30 jeunes maximum.

La rencontre d'enfant de tous milieux et de toutes origines favorisera le partage et l'acceptation des différences. Les activités seront organisées de façon à ce que tous les enfants, filles et garçons puissent y participer. L'origine géographique des familles sera étendue à toutes les sections de la commune ainsi que les communes avoisinantes. Les enfants seront issus de milieux différents ce qui engendrera une mixité sociale

Les objectifs pédagogiques, les moyens, les modalités d'inscription, l'évaluation et le budget prévisionnel sont définis dans le projet pédagogique en annexe.

La participation des parents pour les Accueils de Loisirs se décline comme suit :

- Forfait AL petites vacances scolaires : 30€/enfant titulaire de la carte Pass Sport en cours de validité ou 40€/enfant non adhérent carte Pass Sport. Forfait pour chaque Accueil de Loisirs
- Forfait AL ticket sport de juillet : 40€/enfant titulaire de la carte Pass Sport ou 50€/enfant non adhérent carte Pass Sport
- Forfait sorties exceptionnelles pour l'AL ticket sport de juillet 20€/ enfant

Le règlement sera effectué à l'inscription auprès du régisseur municipal ou du régisseur de la Direction des Affaires Sportives.

Les droits d'inscription aux différents accueils de loisirs sont des tarifs forfaitaires. En ce sens, le tarif reste le même quelque soit le nombre de jours d'accueil de loisirs auxquels l'enfant participera.

Le Maire soumet au conseil municipal le projet pédagogique d'accueil de loisirs 2015-2016 ainsi que le règlement intérieur y afférant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de l'action sociale et des familles,
Vu le projet éducatif territorial de la ville,
Où l'exposé du Maire,
Et après en avoir délibéré,*

DECIDE :

Article 1^{er} : *D'approuver le projet pédagogique ainsi que le règlement intérieur tels qu'ils sont rédigés en annexe,*

Article 2 : *Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services sont chacun chargés, en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision.*

*Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal
Pour expédition certifié conforme*

Fait à Morne-À-L'eau, le 21 août 2015

P/
Le Maire,
Jean-Claude LOMBION
Philipson FORT
1^{er} Adjoint au Maire



Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le.....

Formalités de publicité

Effectuées le... 22/09/2015

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.

